



Environnement
Canada

Environnement
Canada

Division des évaluations
environnementales et des
Affaires autochtones

Environmental Assessment and
Aboriginal Affairs Division

217

DQ1.1a

Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau
et à Baie-des-Sables

Côte-de-Gaspé

6211-09-200

Sainte-Foy, 15 juin 2005

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
a/s Madame Marie-Josée Méthot, coordonnatrice
Commission pour les projets de parcs éoliens à
l'Anse-à-Valleau et à Baie-des-Sables
Édifice Lomer- Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.
6900-340-V/31
6900-340-S/55

Objet : Projets de parcs éoliens à l'Anse-à-Valleau et à Baie-des-Sables

Madame,

En réponse à la demande adressée à M. Claude Saint-Charles le 1^{er} juin 2005. Vous trouverez ci-dessous les réponses d'Environnement Canada et des spécialistes du Service canadien de la faune aux questions de la commission.

Question 1

- Est-ce que les résultats de cette étude (Étude d'impact sur l'environnement, volume 3, annexe B, du 14 février 2005) sont satisfaisants?

Les résultats présentés dans le rapport de février 2005 sont partiellement satisfaisants. En voici les raisons :

- 1) Les dates choisies pour les inventaires sont un peu tard en saison puisque le pic d'activité de la Grive de Bicknell est vers la mi-juin. Donc, les chances de détection n'étaient pas optimales, ni pour la Grive de Bicknell, ni pour les autres espèces d'oiseaux.
- 2) QC-8 : La durée de 10 minutes par station est minimale, surtout en ce qui concerne la détection de la Grive de Bicknell. Idéalement, deux inventaires de 10 min par station auraient dû être faits, le premier dans la deuxième semaine de juin. De plus, le rayon d'écoute n'est pas mentionné.
- 3) QC-9 : Cette observation suggère que des efforts plus intenses devraient être faits dans le secteur. Ce n'est pas le site de l'observation en tant que tel qui est important.
- 4) QC-11 : Nous présumons que la recherche a aussi été faite pour la Grive à joues grises, puisque ces deux espèces n'en formaient qu'une il y a quelques années?
- 5) QC-12 : Étant donné le faible effort tardif fait en 2004, nous croyons que d'autres inventaires seraient pertinents.
- 6) QC-13 : Il s'agit donc d'un axe migratoire. Nous n'avons aucune idée du protocole utilisé. Il faudrait s'assurer que la période entière de migration printanière des rapaces soit couverte. Tout au moins, ces observations d'éperviers suggèrent qu'il faudrait faire des suivis de mortalités durant la période de migration au moins pour deux années d'opération.



- 7) QC-15 : Il n'est pas surprenant que l'on n'ait pas détecté d'oiseaux en migration nocturne à ces dates (29 -30 avril). Le pic de migration des passereaux a lieu vers la mi-mai.
- 8) QC-16 : La réponse n'a rien à voir avec la question.....
- 9) QC-54 : Nous n'aimons pas les qualificatifs : faible, fort etc. Il est difficile de se faire une idée de ce que le promoteur veut dire. Les commentaires qui précèdent laissent planer un doute sur les résultats des inventaires réalisés en 2003-2004.
 - Périodes d'inventaire plus ou moins valables : oiseaux nicheurs et migration printanière et automnale
 - Rapport de suivi

La façon utile de présenter les choses serait d'indiquer :

- Les habitats présents dans le secteur et les densités d'oiseaux nichant dans ces habitats
 - La quantité de ces habitats qui seront détruits et modifiés. On pourrait ainsi identifier les espèces et le nombre d'individus qui seront affectés. Ces données seraient aussi cruciales pour éventuellement déterminer les impacts cumulatifs.
- 10) QC-56 : La question ici devrait être : Est-ce que le Promoteur a fourni des données adéquates pour estimer l'abondance et la diversité des espèces nichant dans les principaux habitats du secteur affecté. Le fait de savoir si oui ou non la Grive est présente devrait normalement découler d'un protocole d'inventaire adéquat. L'inventaire des oiseaux en général devrait être scinder de celui de la Grive.
 - 11) QC-58 : La plupart des problèmes avec les chauves-souris ont eu lieu lors des périodes de migration.
 - 12) Section 7.1 Les protocoles ne sont pas spécifiés, donc impossible de commenter.
 - 13) Tableau 1. Nous assumons que ce tableau présente les résultats des points d'écoute de 10 min. faits à chacune des stations. La signification des données recueillies n'est pas claire. Nous présumons également que chaque ligne représente un individu différent. Nous n'avons aucune idée du rayon d'écoute utilisé. Ceci est important, étant donné la mosaïque d'habitats présents dans le secteur. Il est aussi clair d'après les données que les points d'écoute faits avant le lever du soleil ne détectent que peu d'individus de peu d'espèces. Cette période est maximale pour la détection de la Grive de Bicknell, mais pas pour les autres espèces. Nous sommes surpris du faible nombre d'espèces identifiées dans certains des points d'écoute. La période de fin juin est loin d'être idéale pour inventorier les espèces d'oiseaux nidificatrices. La plupart des espèces sont déjà en train d'élever leurs jeunes et sont beaucoup moins vocales. Ces inventaires auraient dû être faits dans les 3 premières semaines de juin.

En conclusion, le promoteur s'est efforcé de répondre aux questions formulées au meilleur de sa connaissance. Toutefois, nous considérons que les informations complémentaires répondent que partiellement aux questions. Pour cette raison, nous suggérons au promoteur de faire valider le programme de suivi environnemental avant son application. Nous sommes disposés à examiner et commenter les protocoles de suivi de migration et de mortalité aviaire pour s'assurer que les résultats qui proviendront de ces études répondent aux questions et attentes des autorités.

Question 2

- Est-ce que des mesures d'atténuation particulières devraient être appliquées étant donné que le secteur fait partie de l'aire de répartition de la Grive de Bicknell? Lesquelles?

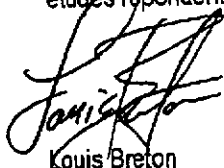
Oui, nous sommes d'avis que des mesures d'atténuation particulières à la Grive de Bicknell devraient être appliquées.

1. Les travaux de déboisement devraient être réalisés à l'extérieur de la saison de nidification qui s'échelonne du 1 mai au 1 août. C'est-à-dire dès l'arrivée des grives dans la région et après l'élevage des jeunes.
2. Étant donné que la Grive de Bicknell est très sélective pour le choix des habitats pour la nidification, le promoteur devrait éviter de déboiser les secteurs où la nidification de la Grive de Bicknell a été confirmée. Sinon, la surface déboisée doit être limitée au minimum, et prévoir la mise en place de mesures pour protéger les habitats résiduels.

Cependant avant de mettre en place ces mesures d'atténuation, le promoteur doit compléter la description du milieu récepteur afin de confirmer ou infirmer la présence de la Grive de Bicknell dans le secteur. Car, le protocole qui a été utilisé pour inventorier la Grive de Bicknell est jugé inadéquat.

- Chronologie des migrations (Mal suivie ou information manquante)
- Peaufiner la méthode d'inventaire de la Grive de Bicknell (Méthodologie mal documentée)
- Améliorer la méthode d'inventaire des oiseaux nicheurs (Protocole non standardisé : points d'écoute et transects)

En terminant, nous réitérons le besoin d'un programme de suivi environnemental d'une durée de trois ans qui comprendrait un suivi de la mortalité aviaire post-construction. Le protocole pour le suivi de la mortalité devrait discuter des éléments suivants : techniques de recherche des carcasses, précisions sur l'aire minimale de recherche des carcasses, rayon des aires de recherche, choix des carcasses pour le test de persistance, efficacité des observateurs, choix des éoliennes pour obtenir un échantillonnage représentatif, paramètres analytiques, et autres. Nous suggérons de faire valider le programme de suivi pour s'assurer que les résultats étudies répondent aux questions et attentes des autorités.



Louis Breton

c.c. Claude Saint-Charles (Division des évaluations environnementales et affaires autochtones)
Daniel Bergeron (Service canadien de la faune)